

La rivière Saint-Siméon (Petite Bonaventure ouest) est-elle polluée? OUI :

La rivière Petite Bonaventure ouest est polluée : elle n'est ni baignable, ni potable.

Qui pollue la rivière ?

Plusieurs sources en amont du **Lieu d'Enfouissement Technique (LET)** peuvent contribuer à la présence de coliformes dans la rivière St-Siméon. Un chevreuil mort tombé à l'eau peut générer des coliformes, comme le suggère le spécialiste de la firme PESCA. Mais **l'unité de traitement des eaux usées de la municipalité de St-Alphonse** peut aussi en être la cause. De nombreuses études en provenance d'autres municipalités signalent la présence de carbone, de phosphore, de nitrates, de résidus de médicaments (antibiotiques, hormones), de détergents, de solvants, de parfums, d'agents de blanchissage et d'adouçissants dans les eaux usées des municipalités. La firme PESCA nous dit que ce qui est déversé dans la rivière en provenance du LET ne la pollue pas, puisque ces produits sont dilués dans l'eau et impossibles à retracer. Mais nous savons que chaque jour, pendant 6 mois par année, le ruisseau collecteur et ensuite la rivière Saint-Siméon reçoivent environ 170 m³ de lixiviat "traité" qui viennent du LET. Le **LET de Saint-Alphonse** accueille les vidanges domestiques des MRC Bonaventure et Avignon ainsi que des déchets industriels... Ces rejets contiennent des traces en plus ou moins grande quantité de plus de 80 produits physicochimiques et bactériologiques, selon l'étude de la firme PESCA. N'oublions pas que la **municipalité de Saint-Siméon** déverse aussi ses eaux usées à l'embouchure de la rivière.



Eau non potable

Le fait que ces produits chimiques rejetés dans la rivière soient dilués dans l'eau et difficiles à retracer les rendent-ils moins dangereux?

Les normes ne tiennent pas compte des effets combinés de toutes les substances ni de l'exposition répétée sur une longue période. Certaines de ces molécules agissent à très faibles doses (du même ordre de grandeur que les concentrations physiologiques des hormones) ; elles ne sont pas toxiques au sens habituel du terme (empoisonnement) mais peuvent perturber l'organisme de façon discrète, parfois difficile à reconnaître. À titre d'exemple, l'usine de traitement des eaux de Montréal, à Rivière-des Prairies, n'élimine que de 10 % à 30 % des résidus de médicaments. Quantité de composés, incluant des composés hormonaux, aboutissent donc dans l'eau. Le système endocrinien des poissons et des mollusques peut être perturbé par un nanogramme (un milliardième de milligramme) d'hormones dans un litre d'eau. Ce qui diminue leur fertilité ou cause la féminisation des mâles.

Est-ce dangereux pour la santé des animaux qui boivent l'eau et peut-on manger les poissons qui vivent dans la rivière? Un verre d'eau de la rivière devient un cocktail de médicaments, pesticides, hormones, produits chimiques variés, perturbateurs endocriniens... Les effets de cette mixture sur la santé ne sont pas connus : mieux vaut appliquer le principe de précaution

Si aucune mesure n'est prise, la pollution dans la rivière pourrait-elle augmenter encore?

OUI. Une seule cellule a été remplie à date, dans le LET qui a une capacité de 12 cellules. La fermer coûtera plus d'un demi million de dollars! Pendant plusieurs dizaines d'années, ces cellules remplies de déchets augmenteront la quantité de lixiviat rejeté dans la rivière à mesure que leur nombre augmentera. La municipalité de St-Alphonse s'est engagée récemment à faire deux études sur des mesures correctives à apporter pour diminuer l'impact environnemental du LET. Espérons que ces études ne seront pas rangées sur des tablettes et que des fonds seront débloqués dans les plus brefs délais afin de diminuer la toxicité du lixiviat rejeté dans la rivière.



Baignade interdite

En 2016: PASSONS DE L'ALERTE AUX SOLUTIONS!

DEMANDES AUX CITOYEN-NE-S : Faisons des pressions auprès de nos municipalités pour organiser le compostage dans les plus brefs délais. Ne jamais jeter de produits dangereux (batteries, peintures, médicaments, vieilles huiles, insecticides, pesticides...) dans le bac à déchets ou dans le système d'égouts. S'informer à la municipalité pour savoir où les déposer. S'assurer que les chalets en bordure de la rivière ont un système d'égout conforme aux normes environnementales. Acheter en vrac. Renoncer au surplus. Réduire sa consommation. Réutiliser. Acheter d'occasion. Composter.

DEMANDES AUX ÉLU-E-S MUNICIPAUX:

- Faire une campagne de sensibilisation sur le tri à la source. La sensibilisation et l'éducation sur les résidus domestiques dangereux permettrait de réduire les substances toxiques déversées au LET puis dans la rivière.
- Amorcer le compostage dans les plus brefs délais. Le compostage dans la Baie-des-Chaleurs permettrait de réduire tous les produits toxiques liés à l'enfouissement de la matière organique (nitrite, nitrate, phosphore, azote amoniacal...).
- Les citoyen-ne-s paient encore pour le recyclage dans leur compte de taxe alors que leur municipalité reçoit des subventions à cet effet qui sont détournées vers d'autres postes budgétaires. Cesser ce détournement de fonds, qu'il soit sous cette forme ou via des ristournes faites aux municipalités, et investir pour améliorer les performances du LET.
- Réformer le comité de vigilance du LET pour lui permettre d'accomplir son travail de surveillance et de suivi des installations du LET et lui donner les ressources suffisantes pour vraiment informer la population de la situation.

DEMANDES AUX GESTIONNAIRES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE:

La phytoremédiation (végétalisation à partir de plantes sélectionnées pour décontaminer) filtrerait une partie des substances qui s'échappent dans l'effluent du LET et qui se retrouvent possiblement dans la rivière. L'amélioration du bassin de décantation secondaire telle que recommandé par la firme PESCA serait aussi à considérer. Tous les moyens pour améliorer les performances du LET sont à mettre en place le plus rapidement possible.

DEMANDES AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL: Obliger les municipalités à atteindre les objectifs environnementaux de rejet (OER) en émettant un avis de non-conformité pour qui ne les respecte pas, et possiblement des amendes.

Obliger les municipalités à affecter les sommes reçues du régime de compensation (pour les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables) pour améliorer les capacités et les compétences des citoyen-ne-s quant au triage des matières recyclables (campagne de sensibilisation, mise en place du compostage...) et, globalement, pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Informez-vous:
tache-dhuile.info

Une initiative citoyenne supportée par



Environnement Vert Plus et Tache d'Huile